

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 02665
Numéro SIREN : 389 471 517
Nom ou dénomination : GROUPE TSF

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2018 sous le numéro de dépôt 20073

Désignation de l'entreprise : GROUPE TSF		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2					
Adresse de l'entreprise 9 RUE DES FILLETES 93200 SAINT-DENIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET * 3 8 9 4 7 1 5 1 7 0 0 0 5 9			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	115 011	AC	109 971	5 040
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 604 619	AG	1 140 530	464 089
		Fonds commercial (1)	AH	2 180 021	AI		2 180 021
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	120 501	AK	17 895	102 605
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 323 496	AO		1 323 496
		Constructions	AP	45 401	AQ	45 401	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	26 178 403	AS	23 118 944	3 059 459
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 923 823	AU	2 995 480	928 342
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	290 540	CV		290 540
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts		BF	190 231	BG		190 231	
Autres immobilisations financières *		BH	1 129 398	BI		1 129 398	
TOTAL (II)		BJ	37 101 444	BK	27 428 223	9 673 221	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 549 499	BU	139 987	1 409 512
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	36 194	BW		36 194
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 709 102	BY	424 378	2 284 725
		Autres créances (3)	BZ	4 471 328	CA	37 950	4 433 378
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	9 569	CE		9 569
	Disponibilités	CF	499 982	CG		499 982	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	981 752	CI		981 752	
	TOTAL (III)	CJ	10 257 427	CK	602 315	9 655 112	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	30 249			30 249	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	47 389 119	1A	28 030 538	19 358 582	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	190 231	(3) Part à plus d'un an :	CR	560 284
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise		GROUPE TSF		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....2.440.000...)	DA	2 440 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	353 901		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	244 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG	427		
	Report à nouveau	DH	2 707 580		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	309 309		
	Subventions d'investissement	DJ	14 095		
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	6 069 311	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	55 000		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	55 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT	2 700 000		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 827 781		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	17 900		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 808		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 218 529		
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 382 617		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	81 887		
	Autres dettes	EA	904 943		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	77 328		
	TOTAL (IV)	EC	13 218 793		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	15 478	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	19 358 582		
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 656 474			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	400 747			

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N		Total				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires					
Désignation de l'entreprise : GROUPE TSF				Néant <input type="checkbox"/> *				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 553 349	FB	169 426	FC	3 722 775	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	23 122 810	FH	2 862 788	FI	25 985 598
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	26 676 160	FK	3 032 214	FL	29 708 374
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	39 824
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	842 493
	Autres produits (1) (11)						FQ	272 836
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	30 863 526
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 017 645
Variation de stock (marchandises)*					FT	63 700		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	72 220		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(30 547)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	16 363 671		
Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	801 109		
Salaires et traitements *					FY	5 898 746		
Charges sociales (10)					FZ	2 689 117		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 766 008
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE	115 680	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	29 905 242	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	958 284	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1 410	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	44 501	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	38 289	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	84 201	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	420 139	
	Différences négatives de change					GS	24 964	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	445 103	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(360 902)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	597 382	

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		GROUPE TSF		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		242 296	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		242 296	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		189 591	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		205 778	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		135 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		530 369	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		(288 073)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL		31 190 023
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM		30 880 714
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN		309 309
REINVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		1 759 013
			– Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		28 978
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		1 378
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		766 968
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		52 502	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise GROUPE TSF										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
								2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	115 011		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 741 936		KE	KF 163 205		
CORPORELLES	Terrains					KG	1 323 496		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM			KN	KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	45 401		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	25 823 471		KT	KU 1 068 513		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 644 780		KW	KX 65 541		
		Matériel de transport *				KY	220 184		KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	969 694		LC	LD 25 437		
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	24 000		LI	LJ		
	Avances et acomptes					LK			LL	LM		
	TOTAL III					LN	31 051 026		LO	LP 1 159 491		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M	8T	
		Autres participations					8U	290 540		8V	8W	
Autres titres immobilisés					1P			1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 484 595		1U	1V 3 153 641			
TOTAL IV					LQ	1 775 135		LR	LS 3 153 641			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	36 683 108		OH	OJ 4 476 337			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2				
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN			CO	115 011		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO			LV	3 905 141		
CORPORELLES	Terrains					IP			LX	1 323 496		
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA	MB			
		Sur sol d'autrui			IR			MD	ME			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS			MG	MH 45 401		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	713 581		MJ	MK 26 178 403			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU			MM	MN 2 710 321		
		Matériel de transport				IV	1 500		MP	MQ 218 684		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW	312		MS	MT 994 818		
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV	MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	24 000		MZ	NA		
Avances et acomptes					NC			ND	NE			
TOTAL III					IY	739 393		NG	NH 31 471 123			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ			OÙ	M7		
	Autres participations					IO			OÙ	OY 290 540		
	Autres titres immobilisés					II			2B	2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	3 318 607		2E	2F 1 319 629		
	TOTAL IV					I3	3 318 607		NJ	NK 1 610 169		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	4 058 000		OK	OL 37 101 444			

SAGE Experts-comptables janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : GROUPE TSF

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>GROUPE TSF</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	102 306	EL	7 666	EM		EN	109 971		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	768 765	PF	389 661	PG		PH	1 158 426		
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	45 401	PW		PX		PY	45 401		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	22 289 409	QA	1 277 393	QB	447 858	QC	23 118 944		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	1 708 452	QE	129 175	QF		QG	1 837 627		
	Matériel de transport		QH	220 184	QI		QJ	1 500	QK	218 684		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	922 828	QM	16 654	QN	312	QO	939 170		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	25 186 273	QV	1 423 222	QW	449 670	QX	26 159 825		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	26 057 344	ØP	1 820 549	ØQ	449 670	ØR	27 428 223		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler			55 707				Z9	25 458	Z8	30 249		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR			

Désignation de l'entreprise		GROUPE TSF				Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	55 000	5X	5Y	55 000		
	TOTAL II	5Z	TV	55 000	TW	TX	55 000		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	150 206	6P	51 584	6R	61 803	6S	139 987
	Sur comptes clients	6T	341 789	6U	96 311	6V	13 722	6W	424 378
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	37 950	6Y		6Z		7A	37 950
TOTAL III	7B	529 945	TY	147 895	TZ	75 525	UA	602 315	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	529 945	UB	202 895	UC	75 525	UD	657 315	
	- d'exploitation		UE	147 895	UF	75 525			
Dont dotations et reprises	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	55 000	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise :		GROUPE TSF		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	190 231	UR	190 231	US				
	Autres immobilisations financières		UT	1 129 398	UV		UW	1 129 398			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	560 284		(0)		560 284			
	Autres créances clients		UX	2 148 819		2 148 819					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	25 379		25 379					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	31 321		31 321					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	247 591		247 591				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	292 956		292 956				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	35 190		35 190				
	Groupe et associés (2)		VC	106 224		106 224					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 732 668		3 732 668					
	Charges constatées d'avance		VS	981 752		981 752					
	TOTAUX		VT	9 481 811	VU	7 792 130	VV	1 689 682			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	1 750						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	2 700 000				2 700 000				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	400 747		400 747					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 427 034		564 715		1 862 319			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	17 900				17 900				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 218 529		3 218 529						
Personnel et comptes rattachés		8C	491 763		491 763						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	822 083		822 083						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 068 771		2 068 771					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	81 887		81 887						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	904 943		904 943						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	77 328		77 328						
TOTAUX		VY	13 210 985	VZ	8 630 766		4 580 219				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	397 503	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise: GROUPE TSF		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice clos le : 31/12/2017					
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WA	309 309			
			de son conjoint				WB				
			moins part déductible *				WC				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	31 588	XE	31 588		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	36 650	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX		XW	52 280	
	Amendes et pénalités		WJ	15 630	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								17		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8			
			- imposées au taux de 0 %					ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 * et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	22 545	WQ	22 545		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
						TOTAL I	WR	415 721			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	40 599		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV			
			- imposées au taux de 0 %					WH			
			- imposées au taux de 19 %					WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
	Majoration d'amortissement *								XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine (TF: (art. 44 octies et octies A))		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		XG	204 325		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XL	170 797		
						déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL	(170 797)		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	170 797		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN			
								XO			

Désignation de l'entreprise GROUPE TSF		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 621 307	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	170 797	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 450 510	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 450 510	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	719 115	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
ORGANIC 2017	9K	12 919	9L
EFFORT CONSTRUCTION	9M	23 731	9N
ORGANIC 2016	9P		9R
EFFORT CONSTRUCTION	9S		9T
	YK	36 650	YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : GROUPE TSF													Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 011 329	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 696 251				Dividendes	ZD										
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE												
					Report à nouveau	ZF												
	TOTAL I	ØF	2 707 580		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					2 707 580							
											TOTAL II		ZH					2 707 580
RENSEIGNEMENTS DIVERS													Exercice N :					
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ	2 440 332						
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR							
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance										YT	5 925 738						
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	4 000 445						
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU	210 532						
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	681 686						
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV							
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	5 545 269						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	16 363 671						
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	388 219						
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	412 890						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	801 109						
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	5 435 057						
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	2 804 153						
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										ØB	5 932 764						
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS							
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1,50 %						
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP										– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG							
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	170 797	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL									
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC									
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO									
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 8 9 1 5 3 2 6 2 0 0 0 2 2			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : GROUPE TSF						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
I - Immobilisations*	1	installations	713 581		447 858	265 723	
	2	Matériels de trr	1 500		1 500		
	3	Matériel de bur	312		312		
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
(7)				(8)	(9)	19 %	
I - Immobilisations*	1	885 832	620 109	620 109			
	2	3 533	3 533	3 533			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		-	+		
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		-	+		
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		-			
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			623 642			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)				(Ventilation par taux)			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : GROUPE TSF Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
❶	❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10	58 338				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GROUPE TSF					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: GROUPE TSF.....										Néant <input type="checkbox"/> *																	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe						4	8	9	1	5	3	2	6	2													
Exercice ouvert le: 01.01.2017..... et clos le: 31.12.2017.....						Données en nombre de mois						1	2														
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises											OA	29 708 374															
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées											OK																
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante											OL	36 517															
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges											OT																
TOTAL 1											OX	29 744 891															
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)											OH	272 836															
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation											OE																
Subventions d'exploitation reçues											OF	39 824															
Variation positive des stocks											OD	33 152															
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée											OI																
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation											XT																
TOTAL 2											OM	345 812															
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																											
Achats											ON	3 005 326															
Variation négative des stocks											OQ	33 152															
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances											OR	9 742 281															
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois											OS																
Taxes déductibles de la valeur ajoutée											OZ																
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)											OW	115 680															
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée											OU																
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois											O9																
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante											OY																
TOTAL 3											OJ	12 896 439															
IV- Valeur ajoutée produite																											
Calcul de la valeur ajoutée											(total 1 + total 2 - total 3)		OG	17 194 264													
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).											SA	17 227 416															
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case											EV	<input checked="" type="checkbox"/>															
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)						GX	29 744 891		Effectifs au sens de la CVAE *			EY	137,00														
Période de référence						GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	7	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	7
Date de cessation						HR			/			/															
VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																											
Effectif moyen du personnel * :											YP	137,00															
dont apprentis											YF																
dont handicapés											YG																
Effectifs affectés à l'activité artisanale											RL																
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.																											

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 4800

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables, janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 3 8 9 4 7 1 5 1 7 0 0 0 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPE TSF

ADRESSE (voie) 9 RUE DES FILLETES

CODE POSTAL 93200 VILLE SAINT-DENIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	3
--	----	---

Forme juridique SARL Dénomination STUDIO D'EPINAY

N° SIREN (si société établie en France) 422869305 % de détention 100,00

Adresse : N° 10 Voie RUE DU MONT

Code Postal 93800 Commune EPINAY SUR SEINE Pays FRANCE

Forme juridique SPRL Dénomination TSF.BE

N° SIREN (si société établie en France) 081734258 % de détention 84,25

Adresse : N° 36 Voie RUE DE MULHOUSE

Code Postal 4020 Commune LIEGE Pays BELGIQUE

Forme juridique SARL Dénomination ATOUT SUD

N° SIREN (si société établie en France) 428630669 % de détention 11,11

Adresse : N° 39 Voie AVENUE DE SAINT BARNABE

Code Postal 13002 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
GROUPE TSF 9 RUE DES FILLETES 93200 SAINT-DENIS	
SIRET 3 8 9 4 7 1 5 1 7 0 0 0 5 9	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
FDP HOLDING	
SIE SAINT DENIS VILLE	
SIRET	4 8 9 1 5 3 2 6 2 0 0 0 2 2

B ACTIVITÉ	Activités exercées	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de télévision	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
-------------------	--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/> Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% <input type="text"/>		
	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/> PV exonérées (art. 238 <i>quindecies</i>) <input type="text"/>
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zone franche urbaine <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/> Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/> Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i>		dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i>

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AUDIT CPA 71 avenue Victor Hugo 75116 PARIS Tél: 0153645454	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA <input type="text"/>	Date: 10042018 Lieu: SAINT-DENIS
	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Tél:	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise GROUPE TSF

du

Adresse 9 RUE DES FILLETES 93200 SAINT-DENIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	DUNOYER DE SEGONZAC - PDG				20 BIS RUE ERLANGER 75016 PARIS			
2	ANDRE - DGA				14 RUE DES EPINETTES 75017 PARIS			
3	BRUYERE - DGA				38 RUE FESSART 75019 PARIS			
4	BURON - DGA				12 AVENUE COLLAS 91280 SAINT PIERRE DU PERRY			
5	KLEINDIENST - DIRECTEUR MARKETING				24-26 RUE FREMICOURT 75015 PARIS			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	216 000				216 000	51 474		267 474
2	156 000				156 000	7 333		163 333
3	132 135				132 135	13 135		145 271
4	120 185				120 185	8 241		128 426
5	109 869				109 869	17 562		127 431
6								
7								
8								
9								
10								
**	734 189				734 189	97 745		831 934

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	7 101
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	40 610
Total	47 711

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2017 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	879 645	- de l'exercice . 2017 . . ⑩	170 797
- de l'exercice précédent ⑩	61 375	- de l'exercice précédent ⑩	1 696 203

Nom et qualité du signataire AUDIT CPA
 MANDAT

À SAINT-DENIS , le 10042018

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :		Néant	
GROUPE TSF 389471517			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
FDP HOLDING 489153262			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	X	PME au sens communautaire	X
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	203 758		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			2 910 831
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/01 au 31/ 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé : GROUPE TSF 389471517 Désignation et n° siren de la société tête de groupe FDP HOLDING 489153262			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1.55.68.86.66
Télécopie : +33 (0)1.55.68.86.60
Site internet : www.kpmg.fr

Groupe TSF S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Groupe TSF S.A.

9 rue des fillettes - 93210 Saint-Denis La Plaine

Ce rapport contient 25 pages

Référence : NB - SM

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1.55.68.86.66
Télécopie : +33 (0)1.55.68.86.60
Site internet : www.kpmg.fr

Groupe TSF S.A.

Siège social : 9 rue des fillettes - 93210 Saint-Denis La Plaine
Capital social : € 2 440 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe TSF S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 9 avril 2018

KPMG S.A.



Nathalie Baumgaertener
Associée

GROUPE TSF

9 rue des filettes

93210 LA PLAINES ST DENIS

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

GRUPE TSF
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en euros

ACTIF	Exercice Clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. Et Prov.	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	115 011	109 971	5 040	0,03	12 706	0,06
Recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 640 750	1 140 530	500 219	2,58	755 925	3,62
Fonds commercial	2 180 021	-	2 180 021	11,26	2 180 021	10,45
Autres immobilisations incorporelles	84 370	17 895	66 475	0,34	37 225	0,18
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Terrains	1 323 496	-	1 323 496	6,84	1 323 496	6,34
Constructions	45 401	45 401	-	-	-	-
Installations techniques, matériel & outillage industriels	26 178 403	23 118 944	3 059 459	15,80	3 534 062	16,94
Autres immobilisations corporelles	3 923 823	2 995 480	928 342	4,80	983 194	4,71
Immobilisations en cours	-	-	-	-	24 000	0,12
Avances & acomptes	-	-	-	-	-	-
Participations évaluées selon mise en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres Participations	290 540	-	290 540	1,50	290 540	1,39
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts	190 231	-	190 231	0,98	191 981	0,92
Autres immobilisations financières	1 129 398	-	1 129 398	5,83	1 292 614	6,20
TOTAL (I)	37 101 444	27 428 223	9 673 221	49,97	10 625 764	50,94
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-	-	-
Marchandises	1 549 499	139 987	1 409 512	7,28	1 408 488	6,75
Avances & acomptes versés sur commandes	36 194	-	36 194	0,19	5 706	0,03
Clients et comptes rattachés	2 709 102	424 378	2 284 725	11,80	2 718 456	13,03
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-	-	-
. Personnel	25 379	-	25 379	0,13	22 000	0,11
. Organismes sociaux	31 321	-	31 321	0,16	38 731	0,19
. Etat, impôts sur les bénéfices	247 591	-	247 591	1,28	267 680	1,28
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	292 956	-	292 956	1,51	179 503	0,86
. Autres	3 874 082	37 950	3 836 132	19,82	4 008 533	19,22
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	9 569	-	9 569	0,05	9 569	0,05
Instruments de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	499 982	-	499 982	2,58	775 229	3,72
Charges constatées d'avance	981 752	-	981 752	5,07	739 724	3,55
TOTAL (II)	10 257 427	602 315	9 655 112	49,88	10 173 619	48,77
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	30 249	-	30 249	0,16	55 707	0,27
Primes de remboursement des obligations (IV)	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion actif (V)	-	-	-	-	4 123	0,02
TOTAL ACTIF (0 à V)	47 389 119	28 030 538	19 358 582	100,00	20 859 213	100,00

GROUPE TSF
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en euros

PASSIF	Exercice Clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	%	Net	%
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 440 000	12,60	2 440 000	11,70
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	353 901	1,83	353 901	1,70
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserve légale	244 000	1,26	244 000	1,17
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	427	0,00	427	0,00
Report à nouveau	2 707 580	13,99	1 011 329	4,85
Résultat de l'exercice	309 309	1,60	1 696 251	8,13
Subventions d'investissement	14 095	0,07	94 473	0,45
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	6 069 311	31,35	5 840 381	28,00
Produits des émissions de titres participatifs	-	-	-	-
Avances conditionnées	-	-	-	-
TOTAL (II)	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	55 000	0,28	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAL (III)	55 000	0,28	-	-
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	2 700 000	13,95	2 700 000	12,94
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	2 427 034	12,54	2 824 537	13,54
. Découverts, concours bancaires	400 747	2,07	510 151	2,45
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	17 900	0,09	11 900	0,06
. Associés	-	-	-	-
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	7 808	0,04	87	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 218 529	16,63	3 747 919	17,97
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	491 763	2,54	511 245	2,45
. Organismes sociaux	822 083	4,25	840 256	4,03
. Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 068 771	10,69	1 640 220	7,86
. Etat, obligations cautionnées	-	-	-	-
. Autres impôts, taxes et assimilés	-	-	21 005	0,10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	81 887	0,42	48 972	0,23
Autres dettes	904 943	4,67	2 118 390	10,16
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	77 328	0,40	43 282	0,21
TOTAL (IV)	13 218 793	68,28	15 017 965	72,00
Ecart de conversion passif (V)	15 478	0,08	867	0,00
TOTAL PASSIF (I à V)	19 358 582	100,00	20 859 213	100,00

GROUPE TSF
COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice Clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice Clos le 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12/12)	%		
	France	Exportation	Total	%			Total	%
Ventes de marchandises	3 553 349	169 426	3 722 775	92,53	2 370 708	7,83	1 352 067	57,03
Production vendue biens	-	-	-	-	-	-	-	N/S
Production vendue services	23 122 810	2 862 788	25 985 598	87,47	27 910 306	92,17	1 924 708	6,90
Chiffres d'Affaires Nets	26 676 159	3 032 214	29 708 374	100,00	30 281 014	100,00	572 641	1,89
Production stockée	-	-	-	-	-	-	-	N/S
Production immobilisée	-	-	-	-	35 696	0,12	35 696	0,00
Subventions d'exploitation	-	-	39 824	0,13	76 405	0,25	36 581	47,88
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	-	-	842 493	2,84	230 357	0,76	612 136	266,73
Autres produits	-	-	272 836	0,92	1 009 593	3,33	736 757	72,98
Total des produits d'exploitation (I)			30 863 526	103,89	31 633 065	104,47	769 539	2,43
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	2 017 235	6,79	1 532 282	5,06	484 953	31,65
Variation de stock (marchandises)	-	-	63 700	0,21	75 447	0,25	139 147	84,43
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	72 220	0,24	229 853	0,76	157 633	68,58
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-	-	30 547	0,10	154 288	0,51	123 741	80,20
Autres achats et charges externes	-	-	16 364 081	55,08	16 493 073	54,47	128 992	0,78
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	801 109	2,70	799 483	2,64	1 627	0,20
Salaires et traitements	-	-	5 898 746	19,86	6 156 358	20,33	257 612	4,3
Charges sociales	-	-	2 689 117	9,05	2 859 056	9,44	169 939	5,94
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-	1 766 008	5,94	1 994 708	6,59	228 700	14,7
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	N/S
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-	147 895	0,50	40 307	0,13	107 588	266,92
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-	-	-	N/S
Autres charges	-	-	115 680	0,39	177 380	0,59	61 699	34,78
Total des charges d'exploitation (II)			29 905 242	100,66	30 052 762	99,25	147 520	0,49
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			958 284	3,23	1 580 303	5,22	622 019	39,36
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-	-	-	-	-	-	N/S
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-	-	-	-	-	-	N/S
Produits financiers de participations	-	-	-	-	600 000	1,98	600 000	100,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances	-	-	1 410	0,00	4 667	0,02	3 257	69,78
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	44 501	0,15	45 227	0,15	726	1,61
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	-	-	-	-	N/S
Différences positives de change	-	-	38 289	0,13	18 762	0,06	19 527	10,07
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	-	-	-	-	-	-	-	N/S
Total des produits financiers (V)			84 201	0,28	668 657	2,21	584 456	87,41
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-	-	-	-	-	-	N/S
Intérêts et charges assimilés	-	-	420 139	1,41	373 035	1,23	47 104	9,63
Différences négatives de change	-	-	24 964	0,08	33 318	0,11	8 354	25,07
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements	-	-	-	-	-	-	-	N/S
Total des charges financières (VI)			445 103	1,50	406 353	1,34	38 750	9,54
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			360 902	1,21	262 304	0,87	623 206	237,59
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I+II+III+IV+V-VI)			597 382	2,01	1 842 607	6,09	1 245 225	67,58

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en euros

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice Clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice Clos le 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12/12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	281 338	0,93	281 338	100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	242 296	0,82	658 000	2,17	415 704	63,9
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VI)	242 296	0,82	939 338	3,10	697 043	74,21
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	189 591	0,64	476 292	1,57	286 701	60,9
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	205 778	0,69	608 116	2,01	402 338	66,6
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	135 000	0,45	1 286	0,00	133 714	N/S
Total des charges exceptionnelles (VII)	530 369	1,79	1 085 694	3,59	555 325	61,15
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	288 073	0,97	146 356	0,46	141 717	96,83
Participation des salariés (IX)	-	-	-	-	-	N/S
Impôts sur les bénéfices (X)	-	-	-	-	-	N/S
Total des Produits (I+II+V+VI)	31 190 023	104,99	33 241 060	109,78	2 051 037	6,17
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 880 714	103,95	31 544 809	104,17	664 095	2,11
RÉSULTAT NET	309 309	1,04	1 696 251	5,60	1 386 942	81,77
Dont Crédit-bail mobilier	1 759 013	5,82	1 449 843	4,79	309 170	21,32
Dont Crédit-bail immobilier	-	-	-	-	-	N/S

GROUPE TSF

9 rue des fillettes

93210 LA PLAINES ST DENIS

Annexes légales

Aux comptes annuels présentés en euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 19 358 582 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 309 309 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Le Groupe TSF exerce une activité de locations de matériels techniques de tournage dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma. Le groupe TSF, leader sur son marché, détient plus de 45% de la part de marché nationale.

La société est organisée en plusieurs départements techniques :

- TSF Caméra : Location de caméras numériques et films 1635 mm
- TSF Grip : location de machineries, supports caméra, steadicam
- TSF Lumière : location de matériels d'éclairage et groupes électrogènes
- TSF Véhicule : location de véhicules techniques utilitaires
- CINE Boutique : vente de produits consommables pour les tournages
- TSF Studio : location de studios et de plateaux de tournage situés à Bègles (33)
- Cercle Rouge : location d'une salle de projection 35mm et numérique 2K avec son espace de réception
- TSF Data : Systèmes nomades de captation, de gestion et de sécurisation de données numériques.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Dettes garanties par sûretés réelles
- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles générales appliquées pour l'établissement des comptes de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017 résultent des dispositions prévues au code de Commerce.

L'ensemble des comptes ci-après sont présentés en Euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général dans sa version consolidée au 1er janvier 2017.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels: 3 ans
- Co-Productions: 3 ans

Lorsque la société s'engage dans un contrat de co-production, les sommes dues dans le cadre de ce contrat sont comptabilisées au fur et à mesure de leur versement en "immobilisations incorporelles en cours". La co-production est ensuite transférée en "immobilisations incorporelles" et amortie lors de l'obtention par le producteur délégué du visa CNC du film. La base amortissable est réduite, conformément à l'article 322-1.6 du PCG, de la valeur résiduelle des droits sur un film si celle-ci est significative et mesurable par référence à des éléments dont le montant est connu de manière fiable (contrat de vente, option de vente...). Conformément à la pratique du secteur de la production cinématographique, les contrats de coproduction sont amortis linéairement sur 3 ans.

Informations sur le fonds commercial :

- Fonds de commerce - Groupe TSF (création à l'origine de la société) pour un montant de 484 025,63 €. Ce poste correspond aux activités Caméra, Lumière et Grip de l'établissement TSF Saint Denis, fusionnées à l'occasion de la création du groupe TSF. Ces activités s'adressent principalement aux marchés du long-métrage et de la fonction TV.
- Fonds de commerce - CLP (suite fusion-absorption de 2008) pour un montant de 1 695 995,32€. Il s'agit de l'activité Lumière gérée à Ciné Lumières de Paris et qui s'adresse principalement aux marchés de la publicité et du programme de flux.

Soit un total de 2 180 020,95€.

Les fonds commerciaux ont une durée d'utilisation non limitée. Aussi, un test de dépréciation, c'est à dire que la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle, est réalisé au moins une fois par exercice qu'il existe ou non indice de perte de valeur (PCG art. 24-15 modifié). Si la valeur actuelle de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, ce dernier est ramené à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation (art. 214-17 du PCG). Ainsi, au 31/12/2017, ces tests n'induisent aucune dépréciation comptable.

Les frais d'établissement se composent ainsi : frais de constitution (57 150 €), frais de publicité (52 325 €) et frais d'augmentation de capital (5 536 €) soit un total de 115 011 €. Ces postes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles et ont été amortis à hauteur de 109 971 €.

Type	Durée
- Constructions	L 10 ans
- Lumière	L de 5 à 8 ans
- Machinerie	L 12 ans
- Caméras Films	L de 5 à 10 ans
- Caméras numériques	L de 3 à 5 ans
- Autres immobilisations corporelles	L de 3 à 5 ans
	L=Linéaire

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Compte tenu de ces caractéristiques, le stock de lampes d'une valeur de 919 574 € fait l'objet d'une dépréciation de 15% de sa valeur usagée, soit 139 987 € à fin 2017.

Le stock de marchandise "Ciné-Boutique" est valorisé à 629 925 € après contrôles et inventaires physique au 31/12/2017.

Les autres valeurs d'exploitation font l'objet le cas échéant de provisions pour dépréciations calculées selon la perte de valeur constatée à l'inventaire.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La société utilise le système de l'affacturage mais conserve contractuellement la gestion du recouvrement. Il en résulte que GROUPE TSF est Ducreire à l'égard de la société d'affacturage.

Au 31 décembre 2017, le financement par affacturage, déduit du poste clients inscrit à l'actif du bilan, s'élevait à 2 430 793 €.

Les comptes clients douteux ou litigieux ont fait l'objet d'une dépréciation au cas par cas qui a conduit à un provisionnement cumulé au 31/12/2017 de 424 378 € soit environ 90% de la valeur hors taxes totale, le solde étant considéré comme recouvrable.

Le poste "autres créances" représente 4 471 328 € et se compose de créances fiscales, sociales et de créances diverses, dont une créance de compte courant sur "FDP Holding " pour un montant de 2 889 129€.

Emprunts et dettes:

Au 31/12/2017, ce poste est constitué de:

- Emprunt BPI de 1 250 000€ souscrit en octobre 2014 au taux de 4.53% sur 7 ans avec un différé de 24 mois
- Emprunt BPI de 875 000€ souscrit en octobre 2015 au taux de 4.44% sur 7 ans avec un différé de 24 mois.
- Emprunt Société Générale de 875 000€ souscrit en octobre 2015 au taux de 2.90% sur 7 ans.
- Emprunt obligataire de 2 700 000€ a été émis en mai 2016 au taux de 8% avec possibilité de remboursement total ou partiel à chaque échéance de paiement des coupons trimestriels.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont la constatation d'une diminution de charge de 203 758 €, en augmentation de 30 551 € par rapport à l'exercice clos le 31/12/2016.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de recherche, d'innovation
- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale ayant pour tête la société FDP Holding. Le groupe comprend également les sociétés STUDIOS D'EPINAY et TSF GROUPE. Les conventions d'intégrations indiquent que la société FDP Holding est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles à l'IS et de l'imposition forfaitaire dus par le groupe formé par les trois sociétés en application des dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial	2 180 021	-	-	2 180 021	
Autres	1 676 926	163 205	-	1 840 131	
Terrains	1 323 496	-	-	1 323 496	
Constructions	45 401	-	-	45 401	
Install. tech., matériel, outill. industriels	25 823 471	1 068 513	713 581	26 178 403	
Install. générales, agencements divers	2 644 780	65 541	-	2 710 321	
Matériel de transport	220 184	-	1 500	218 684	
Autres immobilisations corporelles	993 694	1 437	312	994 818	
Immobilisations financières	1 775 135	3 153 641	3 318 607	1 610 169	
TOTAL	36 683 108	4 452 337	4 034 001	37 101 444	-

5 - ETAT DES AMMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissement des immos au début d'exo	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Amt. Élé. sortis	Amortissement des immos à fin d'exo
Immobilisations incorporelles	871 071	397 327	-	1 268 397
Terrains	-	-	-	-
Constructions	45 401	-	-	45 401
Install. techn., matériel et outillages industriels	22 289 409	1 277 393	447 858	23 118 944
Install. générales, agencem., aménagement. divers	1 708 452	129 175	-	1 837 627
Matériel de transport	220 184	-	1 500	218 684
Autres immobilisations corporelles	922 828	16 654	312	939 170
TOTAL	26 057 344	1 820 549	449 670	27 428 223

6 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Dont majorations exceptionnelles de 30%	-	-	-	-
Autres provisions règlementées	-	-	-	-
Provisions				
Sur immobilisations	-	-	-	-
Sur risques	-	55 000	-	55 000
Sur stocks et en-cours	150 206	51 584	61 803	139 987
Sur clients et comptes rattachés	341 789	96 311	13 722	424 378
Autres dépréciations	37 950	-	-	37 950
TOTAL	529 945	202 895	75 525	657 315

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	190 231	190 231	-
Autres immobilisations financières	1 129 398	-	1 129 398
Clients douteux ou litigieux	560 284	-	560 284
Autres créances clients	4 579 612	4 579 612	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	25 379	25 379	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	31 321	31 321	-
Etat et autres collectivités publiques:	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	203 765	203 765	-
- T.V.A.	292 956	292 956	-
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	-	-	-
- Divers	43 826	43 826	-
Groupe et associés	3 037 461	3 037 461	-
Débiteurs divers	637 994	637 994	-
Charges constatées d'avance	981 752	981 752	-
TOTAL GENERAL	11 713 979	10 024 297	1 689 681
Montant des prêts accordés dans l'exercice	-	-	-
Remboursements des prêts dans l'exercice	-	-	-
Prêts et avances consentis aux associés	-	-	-

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	2 700 000	-	2 700 000	-
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:	-	-	-	-
- à un an maximum	-	-	-	-
- plus d'un an	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	2 845 681	965 462	1 880 219	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 218 529	3 218 529	-	-
Personnel et comptes rattachés	491 763	491 763	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	822 083	822 083	-	-
Etat et autres collectivités publiques:	-	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- T.V.A.	2 068 771	2 068 771	-	-
- Obligations cautionnées	-	-	-	-
- Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	81 887	81 887	-	-
Groupe et associés	6 439	6 439	-	-
Autres dettes	3 344 775	3 344 775	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	77 328	-	-	-
TOTAL GENERAL	15 657 256	10 999 708	4 580 219	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	397 503	-	-	-
Emprunts et dettes contractés auprès associés	-	-	-	-

8 – AUTRES TABLEAUX

8.1 – ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation

GROUPE TSF**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Etat des créances	Entreprises liées	Entreprise avec lien de participation	Dettes & créances rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	227 230		
Autres créances	3 037 461		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 938		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	0		
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

8.2 – FONDS COMMERCIAL

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fonds de commerce Groupe TSF			484 026	484 026
Fonds de commerce CLP	1 695 995			1 695 995

9 – AUTRES TABLEAUX (SUITE)**9.1 – PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	-
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	337 737
Autres créances	684 065
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-
DISPONIBILITES	-
TOTAL	1 021 802

9.2 – CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	372 100
Dettes fiscales et sociales	957 288
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
TOTAL	1 329 387

9.3 – CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	981 752	77 328
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
	981 752	77 328

9.4 – CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	4 806	507,70
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice	-	-
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	4 806	507,70

9.5 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	Montant
Lumière	9 894 478
Caméra	7 485 627
Véhicules	5 440 648
Grip	3 192 448
Boutique	2 782 222
Autres	214 411
Services	686 878
Studios	11 662
	29 708 374

9.6 – VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	597 382	-
Résultat exceptionnel (et participation)	- 288 073	-
Résultat comptable	309 309	-

Compte tenu du déficit reportable de 1 621 307 €, il n'y a pas d'IS à payer sur l'exercice 2017. Le résultat exceptionnel est une perte de 288 073 €. Il se compose comme suit :

- Produits exceptionnels : 242 296 €, correspondant à des produits de cession d'immobilisations (lease back).
- Charges exceptionnelles : 530 369 €. Les charges exceptionnelles sont essentiellement constituées de sortie des éléments d'actifs (lease back 205 778€), de charges de restructuration (132 168 €).

Transferts de charges : les transferts de charges de l'exercice s'élèvent à 766 968 € et correspondent essentiellement à des refacturations de charges supportées par Groupe TSF dans le cadre de l'acquisition des locaux de TSF Bègles.

10 – AUTRES TABLEAUX (SUITE)

10.1 – CREDIT BAIL MOBILIER

	Install. Mat. Out.	Autres	Total
Valeur d'origine	5 004 334	3 261 934	8 266 268
Amortissements :			-
- Cumuls exercices antérieurs	1 440 728	707 594	2 148 322
- Dotations de l'exercice	1 370 096	458 096	1 828 192
TOTAL	7 815 158	4 427 624	12 242 782
Redevances payées :			-
- Cumuls exercices antérieurs	1 657 162	433 883	2 091 046
- Exercice	1 845 501	594 831	2 440 332
TOTAL	3 502 663	1 028 714	4 531 378
Redevances restant à payer :			-
- à un an au plus	1 662 829	405 691	2 068 520
- à plus d'un an et cinq au plus	1 295 333	77 051	1 372 384
- à plus de cinq ans	-	-	-
TOTAL	2 958 162	482 742	3 440 904
Valeur résiduelle :			-
- à moins d'un an			-
- à un an au plus			-
- à plus d'un an et cinq au plus			-
- à plus de cinq ans			-
TOTAL	-	-	-
Montant pris en charge dans l'exercice			-

GROUPE TSF**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

10.2 – DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

	Montant garanti
NANTISSEMENT DONNE SUR VMP SOC. GENERALE EN FAV AMEX FRANCE	7 622
	-
TOTAL	7 622

10.3 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

	Montant
Rémunérations allouées aux membres:	-
- des organes d'administration	-
- des organes de direction	-
- des organes de surveillance	-

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

10.4 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	44 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	-
TOTAL	44 500

10.5 – EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	47	-
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	90	-
Ouvriers	-	-
	137	-

10.6 – ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			964 829
TOTAL	-	-	964 829

Détail du calcul du PIDR:

- Convention collective retenue: Création et Evènements
- Augmentation annuelle des salaires: 1.50% constant pour les cadres et les non-cadres
- Age de départ à la retraite: 65 ans pour les cadres et les non-cadres
- Taux de rotation: 10% dégressif jusqu'à 50 ans pour les cadres et les non-cadres
- Taux de charges sociales patronales: 45% pour les cadres et les non-cadres
- Taux d'actualisation utilisé : 1.3%
- Table de mortalité utilisée: table réglementaire TV 88/90
- Méthode de calcul retenue: Rétrospective Prorata Temporis

Pour rappel, le montant de l'engagement pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés s'élevait à 1 032 615 € au 31/12/2016.

GROUPE TSF**ANNEXE**

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

11 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital Social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consenties par la société	Cautions et avals donnés par la société	CA hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (plus de 50% du capital détenu)									
STUDIOS D'EPINAY	7 623	88 550	100,00%	7 623	7 623				130 002
TSF.BE	530 531	1 773 498	84,25%	276 818	276 818				579 922
Participations (10 à 50% du capital détenu)									
ATOUT SUD	55 080	665	11,11%	6 098	6 098				- 256

GROUPE TSF
Société Anonyme au capital de 2.440.000 €
Siège social : 9, rue des Fillettes 93210 – LA PLAINE St DENIS
R.C.S. BOBIGNY n°389 471 517

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 29 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT,
ET LE VINGT NEUF JUIN,
A ONZE HEURES.

Les Actionnaires de la Société **GROUPE TSF** se sont réunis en Assemblée Général Annuelle dans les locaux de la société situés au 9, rue des Fillettes 93210 – LA PLAINE SAINT DENIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Résolutions à titre ordinaire

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus aux Dirigeants ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation des conclusions dudit rapport ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs de la Société ;

2. Résolutions à titre extraordinaire

- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une ou plusieurs augmentations du capital social par l'émission d'un nombre maximum de 255 actions ordinaires nouvelles en vue de leur attribution à titre gratuit ;
- Pouvoir pour formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La réunion est présidée par **Thierry DUNOYER de SEGONZAC**, Président-Directeur Général de la

Société GROUPE TSF SA, également appelé comme Scrutateur.

Le bureau ainsi constitué désigne comme Secrétaire
Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société, est absent excusé.

Maurice Jérome LANGEARD

Le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que les actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance, possèdent au moins le **QUART (1/4)** des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

Puis, le Président met à la disposition des actionnaires :

- une copie des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017,
- les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017,
- le rapport du Conseil d'administration, et
- le texte des projets de résolutions.

Cette lecture terminée, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1. Résolutions à titre ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus aux administrateurs)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 309 309 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle **donne** aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

Voix pour : _____

Voix contre : _____

Abstention : _____

A l'unanimité

✓ ✓ D

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes,

décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice 2017 s'élevant à 309 309 euros comme suit :

- la somme de 309 309 euros au poste de « report à nouveau », qui passera ainsi de la somme de 2.707.580 euros à la somme de 3 016 889 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

Voix pour : _____

Voix contre : _____

Abstention : _____

A l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

Voix pour : _____

Voix contre : _____

Abstention : _____

A l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

(Renouvellement des mandats d'administrateur de la Société)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration,

décide de procéder au renouvellement des mandats des administrateurs de la Société pour une nouvelle période de six (6) ans prenant un terme à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et se tenant au cours de l'année 2024 :

- Catherine DUNOYER de SEGONZAC ;
- Thierry DUNOYER de SEGONZAC ; et
- Jérôme KNAEPEN.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

Voix pour : _____

Voix contre : _____

Abstention : _____

A l'unanimité

2. Résolutions à titre extraordinaire

CINQUIEME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une ou plusieurs augmentations du capital social par l'émission d'un nombre maximum de 255 actions ordinaires nouvelles en vue de leur attribution à titre gratuit)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes,

délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, tous pouvoirs à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, par incorporation au capital des primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder **cent vingt neuf mille quatre cent soixante euros et quatre vingt quinze centimes (129.460,95€)**, par l'émission d'un maximum de **deux cent cinquante cinq (255)** actions nouvelles à attribuer gratuitement aux salariés de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et aux mandataires sociaux, dont il appartiendra au Conseil d'administration de déterminer l'identité, en fonction des critères et conditions d'attribution qu'il aura défini ;

décide que les attributaires desdites actions seront les membres du personnel salarié et les mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce) de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés (au sens de l'article L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce) ou certaines catégories d'entre eux ;

décide que cette autorisation est consentie pour une durée de **TRENTE-HUIT (38)** mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, soit jusqu'au **29 août 2021** ;

décide que le nombre total des actions susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra représenter plus de **deux cent cinquante cinq (255)** actions d'une valeur nominale de **507,69 euros** ;

décide qu'en outre aucune action ne pourra être attribuée aux salariés ou aux mandataires sociaux détenant chacun plus de **DIX POUR CENT (10%)** du capital de la Société et qu'une attribution gratuite d'Actions ne pourra pas avoir pour effet de conférer à un quelconque salarié ou mandataire social plus de **DIX POUR CENT (10%)** du capital de la société ;

décide que le Conseil d'administration fixera, lors de l'attribution, la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions deviendra définitive, cette période ne pouvant pas être inférieure à **UN (1)** an ;

décide que le Conseil d'administration fixera, lors de chaque attribution, la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive des actions, cette période ne pouvant pas être inférieure à **UN (1)** an ;

décide que si le Conseil d'administration fixe la période d'acquisition à une durée au moins égale à **DEUX (2)** ans pour tout ou partie des actions attribuées, il pourra réduire ou supprimer la durée de l'obligation de conservation de ces actions ;

prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte, en cas d'augmentation de capital, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites, renonciation des actionnaires à leur droit d'attribution des actions susceptibles d'être émises en application de la présente résolution et, plus généralement, à tout droit sur les actions susceptibles d'être attribuées gratuitement ou sur la partie des réserves, bénéfiques ou primes qui servira le cas échéant, en cas d'émission d'actions nouvelles, en application de la présente résolution.

Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, dans les limites fixées ci-dessus ainsi que dans les limites fixées par les statuts ou par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment à effet de :

- (a) fixer les conditions et les critères d'attribution des actions qui pourront être liés à la réalisation d'objectifs ainsi qu'à toute condition fixée par le Conseil d'administration ;
- (b) déterminer (a) l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, et (b) les modalités d'attribution desdites actions et, en particulier, déterminer, dans les limites définies par la présente résolution, la période d'acquisition et la période d'obligation de conservation des actions ainsi gratuitement attribuées ;
- (c) décider de procéder, selon les modalités qu'il déterminera, pendant la période d'acquisition des actions attribuées, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et, en particulier, déterminer, le cas échéant, les conditions dans lesquelles le nombre des actions attribuées sera ajusté ; et
- (d) conclure tous accords, établir tous documents, constater la réalisation des augmentations de capital à la suite des attributions définitives d'actions nouvelles, modifier, le cas échéant, les statuts en conséquence, accomplir ou faire accomplir tous les actes, formalités déclarations auprès des organismes et, plus généralement, tout ce qui sera nécessaire.

Conformément à la loi, l'assemblée générale ordinaire annuelle sera informée dans un rapport spécial établi à cet effet par le Conseil d'administration, des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu de l'autorisation consentie sous la première résolution. Ce rapport devra contenir toutes les mentions visées à l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

Voix pour : _____

Voix contre : _____

Abstention : _____

A l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

Voix pour : _____

Voix contre : _____

Abstention : _____

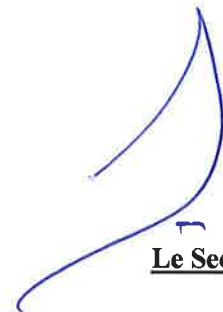
A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.



Le Président



Le Secrétaire



Le Scrutateur